

RECTORAT Département des examens et concours

Arrêté portant ouverture de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux fonctions de formateur académique

La rectrice de l'académie de Lille

Vu le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré ;

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) pour les personnels enseignants du second degré et les conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de l'année 2023-2024.

<u>Article 2</u>: Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 17 juillet 2023 au lundi 2 octobre 2023 inclus pour l'admissibilité et pour l'admission.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 juin 2023

